

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	35

DELIBERATION n°2013/26

L'An deux mille treize et le jeudi 7 mars à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 1^{er} mars 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Pachou à ARUDY, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, DOUMECQ, BELESTALABOURDETTE, LOURTEIG, CAMBILHOU, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, TEXIER, CARRERE-GEE, MASONNAVE, MIGNE, CASAU, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, GASSIE, SANZ, BOUSSOU, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, HELIP, GANTCH, CASENAVE, TOUTU, et MOUNAUT.

Présent(s) suppléant(s) : M. BEROT-LARTIGUE, LACOUETTE, MOUNAUT Pierre.

M. CASADEBAIG Didier donne procuration à M. DOUMECQ
Mme SOULE donne procuration à M. CARRERE-GEE
M. BOUSQUET donne procuration à M. SANZ

Secrétaire de séance : Mme HELIP Claudie

OBJET : CCVO – Convention avec le Collège d'Ossau

Monsieur le Président informe que le principal du Collège d'Ossau s'est rapproché des services de la CCVO afin d'évoquer un partenariat possible entre la CCVO et le Collège d'Ossau afin de permettre à des élèves volontaires ayant enfreint le Règlement Intérieur de l'établissement et âgés de plus de 15 ans, d'effectuer une mesure de RESPONSABILISATION REPARATION au sein d'un service de la CCVO.

Cette expérience de terrain auprès d'autres adultes référents permettrait aux élèves de prendre conscience de la gravité de leurs actes et de découvrir un cadre de travail avec des exigences et des contraintes.

Le Président donne lecture du projet de convention proposé par le Collège afin de formaliser ce partenariat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE ce partenariat avec le collège d'Ossau,

AUTORISE le Président à signer la convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R511-13 du Code de l'Education.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Francis COUROUAU